





Bordereau de signature

DEC2016_0112



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	30/06/2016	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	30/06/2016	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2016-06-30)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // deliberation_mairie

DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS
SECTEUR DES MARCHES PUBLICS
REF : APB

DEC2016_0112

DECISION

OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES N°2016/026 DE MISSION D'ASSISTANCE ET DE REPRÉSENTATION JURIDIQUES CONCERNANT LA SITUATION D'UN AGENT TITULAIRE DE LA VILLE

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'Ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 et le Décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

VU l'article L.2122-22- 4° du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 12 février 2016, portant délégation au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT le besoin de conseil juridique de la Ville concernant la conduite à tenir vis-à-vis de l'un de ses agents titulaires, qu'il convient dans ce cadre qu'elle soit assistée, et éventuellement représentée et défendue devant les instances compétentes en cas d'action en justice,

CONSIDÉRANT la proposition concordante du Cabinet d'avocats SELARL SYMCHOWICZ WEISSBERG ET ASSOCIES, spécialisé en droit de la fonction publique,

CONSIDÉRANT que la prestation afférente relève de la classe d'achats « Services » et de l'Unité fonctionnelle « Mission d'assistance et de représentation juridiques – agent titulaire de la Ville » dont la valeur ne dépasse pas 90.000 € H.T.,

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec le Cabinet d'avocats SELARL SYMCHOWICZ WEISSBERG ET ASSOCIES, sis 49 boulevard de Port Royal à PARIS (75013), le marché public de prestations intellectuelles n°2016/026 portant « Mission d'assistance et de représentation juridiques concernant la situation d'un agent titulaire de la Ville », comprenant l'analyse du dossier, la rédaction d'une note relative à la conduite à tenir, ainsi que la représentation et la défense de la Ville en cas d'action en justice (en première instance et en appel), et d'un tarif horaire de 160,00 € H.T..

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Comptable public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel, pour exécution,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2016_ **0712**
portant sur la conclusion du marché public n°2016/026

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 24 JUIN 2016

Le Maire,

D. Vachez
Daniel VACHEZ.



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	30 JUIN 2016
Affiché le	30 JUIN 2016
Notifié le	
Publié le	30 JUIN 2016